

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 09 AVRIL 2026
N° 2026-04

2026-04-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 20 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

2026-04-02 : Délégation du Conseil municipal au Maire et subdélégations

Le Conseil municipal décide de confier au Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ainsi que procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 6° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les conditions que le Conseil municipal déterminera ultérieurement et uniquement à compter de cette détermination ;
- 18° Donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local sur le territoire communal ;
- 23° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre
- 26° Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions suivantes : sans limite de montant ;
- 27° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, sans qu'il soit fixé de limite ;
- 29° Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement ;
- 30° Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du Conseil Municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation ;

D'autoriser le maire à subdéléguer les délégations sus énumérées.

2026-04-03 : Création et composition des commissions municipales

Le Conseil municipal décide d'instituer les commissions suivantes : « Communication, Animations, lien social et citoyenneté », « Travaux, voirie, réseaux, bâtiments publics et urbanisme », « Loisirs, culture et relation avec les associations », « Paysages, patrimoines et environnement », « Enfance, Jeunesse, périscolaire et relations avec l'école ».

2026-04-04 : Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Après avoir délibéré, le Conseil municipal désigne membres de la commission de contrôle de la liste électorale : Claudine CHENEAU, Sylvie TOMBETTE, Noël VENGEON délégués de la liste majoritaire, Sylvie LUBIN MACQUAIRE et Kevin LAVECHIN délégués de la seconde liste.

2026-04-05 : Désignation d'un correspondant Défense

Yohann JUIN et Aymeric LEDOUX sont respectivement désignés correspondant titulaire et correspondant suppléant par le Conseil municipal.

2026-04-06 : choix des prestataires pour le repas des Aînés 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir le traiteur BEAUCHENE et le menu à 41 € TTC par personne, service et boissons compris.

2026-04-07 : Représentation de la commune au sein du conseil d'administration de l'association l'Etincelle

Pascale RAFII et Sylvie LUBIN MACQUAIRE sont respectivement désignées déléguée titulaire et déléguée suppléante au sein du Conseil d'Administration de l'Etincelle par le Conseil municipal.

2026-04-08 : Critères et règles de participation aux délibérations pour l'attribution des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter la charte proposée par Monsieur le Maire.

2026-04-09 : Définition d'objectifs poursuivis pour l'exercice du droit de préemption

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de définir les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption.

2026-04-10 : Indemnités de fonction des élus

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les indemnités de fonction suivantes : Maire taux de 42%, Adjoints au Maire taux de 11%, conseillers délégués taux de 1.5%.

2026-04-11 : Vote des taux d'imposition foncière 2026 sur les propriétés bâties et non bâties

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 : Taxe sur le foncier bâti : 43.28%, Taxe sur le foncier non bâti : 38%, Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 12%.

2026-04-12 Attribution de subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer, au titre de l'année 2026 et sous réserve de la fourniture des données et documents attendus et tel qu'il en ressort de la délibération n°2021-05-08, les subventions suivantes :

	ADMR	MFR	RESTOS DU COEUR	ETINCELLE	TTM	VILLY- DECOUVERTES	VILLY- VILLAGE	ASSOCIATIO N DE PARENTS D'ELEVES
Subvention attribuée	75 euros	75 euros	75 euros	200 euros	200 euros	200 euros	200 euros	200 euros

2026-04-13 : Signature de la convention de prestation de service pour la restauration scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société Convivio pour l'année scolaire 2026-2027 avec les nouveaux tarifs indiqués dans celle-ci à savoir 3,4119€ TTC par repas enfant et 5,0450€ TTC par repas adulte.

2026-04-14 : Création d'un groupe de travail Cimetière

Le Conseil municipal désigne Alexandre LEBASTARD, Sylvie LUBIN MACQUAIRE, Noël VENGEON, Aymeric LEDOUX, Cédric MOUCHEL-VICHARD, Willem JANSSEN, Charlotte AUVRAY, Raphaëlle LAURAT et Kévin LAVECHIN membres du groupe de travail Cimetière et autorise Monsieur le Maire à inviter les habitants de la commune à y participer dans la limite de sept (7) membres.

Le Maire,
Alexandre LEBASTARD

